

# STRATOGRIP T211

## fiche technique-sécurité

AGENCE COMMERCIALE  
THIERRY LEBRETON

COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ - FIXATIONS



108 B, AVENUE DU 69<sup>e</sup> RI  
F 54270 ESSEY-LÈS-NANCY

TÉL +33 (0)6 12 73 07 73

[www.agence-lebreton.com](http://www.agence-lebreton.com)  
[contact@thierrylebreton.fr](mailto:contact@thierrylebreton.fr)

## STRATOGRIP T211

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Nom commercial STRATOGRIP T211

#### 1.2 Utilisation de la substance/préparation

Adhésif

#### 1.3 Identification de la société/entreprise

Adresse : Cabasse  
07320 Saint Agrève

Numéro de téléphone : +33 4 75 30 23 09

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents se référer à : 112 (emergency)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance ou du mélange

Classification

F+ ; R12	Extrêmement inflammable
Carc.Cat.3 ; R40	Effet cancérogène suspecté-preuves insuffisantes.
Symbole de danger	
F+	Extrêmement inflammable
Xn	Nocif
Phrases-R	
12	Extrêmement inflammable
40	Effet cancérogène suspecté-preuves insuffisantes.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Caractérisation chimique

Mélange (préparation)

#### 3.2 Composants dangereux

OXYDE DE DIMETHYLE

N° CE	204-065-8	N° d'index	603-019-00-8	N° CAS	115-10-6
Concentration	> 10	< 30	% en poids		
Classification	F+ ; R12				
Symbole de danger	F+	Phrases-R	12		

PROPANE

N° CE	200-806-2	N° d'index	601-003-00-5	N° CAS	74-9 8-6
Concentration	> 5	< 10	% en poids		
Classification	F ; R12				
Symbole de danger	F+	Phrases-R	12		

DICHLOROMETHANE

N° CE	200-838-2	N° d'index	602-004-00-3	N° CAS	75-0 9-2
Concentration	> 30	< 50	% en poids		
Classification	Carc.Cat.3 ; R40				
Symbole de danger	Xn	Phrases-R	40		

ISOBUTANE

N° CE	200-857-2	N° d'index	601-004-00-0	N° CAS	75-2 8-5
Concentration	> 5	< 10	% en poids		
Classification	F+ ; R12				
Symbole de danger	F+	Phrases-R	12		

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter à nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

#### 4.2 Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Respiration irrégulière/arrêt de respiration : respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

#### 4.3 Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Ne pas utiliser des solvants.

#### 4.4 Après contact oculaire

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15min)

#### 4.5 Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Agent d'extinction approprié

Produit d'extinction à sec ; Dioxyde de carbone

### 5.2 Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité

Jet d'eau

### 5.3 Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Monoxyde de carbone (CO)

Aldéhydes

Hydrocarbures

### 5.4 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiration autonome. Porter un vêtement de protection.

### 5.5 Autre données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Mesures de prudence relatives aux personnes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas inhaler les vapeurs.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égouts/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3 Procédé de nettoyage/récupération

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sables, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Manipulation

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante.

### 7.2 Stockage

Exigence concernant les aires de stockage et le conteneur

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indication concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec :

Acides, Agents oxydants

Données complémentaires concernant les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée

Valeur 21 °C

## 8 CONTROL DE L'EXPOSTION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeurs limites d'exposition

Oxyde de diméthyle

N°CAS 115-10-6

N°CE 204-065-8

2000/39/EWG

Dimethylether

VME 1920 mg/m<sup>3</sup> 1000ml/m<sup>3</sup>

Valeurs limites d'exposition

DICHLOROMETHANE

N°CAS 75-09-2

N°CE 200-838-9

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

Dichlorométhane

VME 180 mg/m<sup>3</sup> 50 ml/m<sup>3</sup>

VLE 350 mg/m<sup>3</sup> 100 ml/m<sup>3</sup>

### 8.2 Equipement de protection individuel

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. en conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié PVA

Protection des yeux

Lunettes avec protection latéral (EN166)

Protection corporelle

Vêtement de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

## 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations générales

Couleur limpide ; rouge

Odeur de Solvant

### 9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

## Changement d'état :

Type		Point d'ébullition	
Valeur		env.	-42°C
Pression		1013	hPa
Point d'éclair			
Valeur	env.		-104 °C
Auto-inflammation			
Valeur			non déterminé
Limites des explosibilité			
Limite supérieure d'explosibilité			18% en vol
Limite inférieure d'explosibilité			1,8% en vol
Pression de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité			0.86 – 0.90 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau			insignifiant

## Autres informations

Teneur en VOC : 35%

## 10 STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition

### 10.2 Substances à éviter

Acides ; Agents d'oxydation

### 10.3 Produits de décomposition dangereux

Aldéhydes ; Hydrocarbures

### 10.4 Décomposition thermique

Remarque : Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Expérience issues de la pratique

L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement.

L'inhalation de vapeurs en concentration élevée peut provoquer des irritations des yeux, du nez et des voies respiratoires.

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUE

### 12.1 Autres effets nocifs

Autres effets nocifs

Pas de résultat d'études écologiques disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement

## 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

### 13.2 Emballage

Les emballages doivent être vides entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination des éliminateurs régionaux agréés.

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Concernant les réservoirs sous pression (canister)

Transport terrestres ADR/RID :

Classe	2	Code de classement 2F
Groupe d'emballage	-	
N° de danger	23	
Carte de désignation du danger	2.1	
N°ONU	3501	
Nom technique	Produit chimique sous pression, inflammable, N.S.A.	
Source de danger	DICHLOROMETHANE OXYDE DE DIMETHYLE	

#### Transport maritime IMDG

Classe	2.1
Groupe d'emballage	-
N°ONU	3501
Nom technique	Produit chimique sous pression, inflammable, N.S.A.
Source de danger	Dimethyl Ether, Dichloromethane
EmS	F-D,S-U
Label	2.1

#### Transport aérien ICAO/IATA

Classe	2.1
N°ONU	3501
Nom technique	Produit chimique sous pression, inflammable, N.S.A.
Source de danger	Dimethyl Ether, Dichloromethane
Label	2.1

## 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Etiquetage selon les directives CE

Produit classé et étiqueté d'après les Directives 1999/45/CE.

#### Symbole de danger

F+	Extrêmement inflammable
Xn	Nocif

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette, contient :

DICHLOROMETHANE

#### Phrases-R

12	Extrêmement inflammable
40	Effet cancérogène suspecté-preuves insuffisantes.

#### Phrases-S

2	Conserver hors de la portée des enfants.
9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles—Ne pas fumer
23,6	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
24/25	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Etiquetage particulier propre à des préparations définies

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

#### Limitation d'emploi

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Remarque annex 1, partie 2, catégorie 8

## 16 AUTRES INFORMATIONS

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche :

Directive CE 67/548/CE ou 99/45/CE dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, dans la versions respectives actuellement en vigueur

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicable dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les chapitres respectifs.

Phrases-R (chapitres 3):

12 Extrêmement inflammable

40 Effet cancérigène suspecté-preuves insuffisantes.

Note aux utilisateurs :

Exclusion de la responsabilité : Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité correspondent à l'état de connaissances actuel et sont considérées comme précises et fiables à la date d'établissement de cette fiche.

STRATOGRIP décline toutes responsabilités et garanties, expresses et tacites, quant aux matériaux, y compris de manière non-limitative, toutes garanties de qualité marchande de propriétés et d'aptitude à des conditions d'utilisation particulières. Ainsi, il appartient à l'utilisateur de procéder personnellement à la vérification de l'aptitude du produit de STRATOGRIP aux conditions d'utilisation envisagées ou spécifiques à l'utilisateur. L'aptitude d'un produit dépend de nombreux facteurs liés en partie à des causes hors de contrôle ou de la connaissance de l'utilisateur. Raison pour laquelle il est important que l'utilisateur vérifie préalablement l'aptitude d'un produit de STRATOGRIP aux conditions d'utilisation envisagées.

En tant que service destiné aux clients, STRATOGRIP fournit les informations sous la forme électronique ; STRATOGRIP décline toutes garanties et toutes responsabilités quant à l'intégralité, l'exactitude et la fiabilité des informations mises à disposition par voie électronique. Nous signalons en outre que les données issues d'une base de données ne peuvent pas avoir le même caractère d'obligation que les données contenues dans une fiche de données de sécurité. La fiche de données de sécurité étant disponible directement auprès de STRATOGRIP.